

Épidémie de COVID-19 Quel rôle pour les kinésithérapeutes ?

Soins de ville :

Conduite à tenir pour les soins en cours :

UNIQUEMENT à domicile pour les patients dont l'état de santé est incompatible avec un report des soins (Post-opératoire, Kiné Respiratoire, personnes âgées qui pourraient être hospitalisées en cas d'arrêt des soins). Respect draconien des consignes d'hygiène pour les soins maintenus, à savoir port de masques pour pouvoir assurer les soins urgents et les kinésithérapie respiratoire.

L'objectif est de contenir au maximum la propagation du virus.

Ces visites à domiciles se feront conformément à l'article 1er du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19.

Les recommandations relatives aux gestes barrière doivent être appliquées scrupuleusement.

Exigez des masques de vos ARS pour dispenser ces soins et assurez-vous de disposer des conditions d'hygiène nécessaires pour vous protéger et protéger les patients.

Faites un transfert de ligne téléphonique pour être joignable et répondre aux questions de vos patients.

Les prises en charge en clinique privée doivent être poursuivies, sauf consignes contraires de la direction.

- **Interventions en EHPAD :**

Les interventions en EHPAD sont à reporter, sauf soins vitaux.

Accompagnement des patients après guérison du Covid-19 :

Les premières informations ((1),(2),(3),(4)) qui nous arrivent concernant les patients qui ont guéri d'un épisode de Coronavirus rapportent une diminution importante (20 à 30%) de la capacité respiratoire de ces patients.

Les articles rapportent la nécessité de pratiquer de la kinésithérapie respiratoire afin de leur permettre de récupérer une capacité pulmonaire normale.

Nous aurons très certainement un rôle à jouer dans la récupération de la capacité pulmonaire de ces patients.

Permanence des soins pour les retours à domicile post-opératoire ou post hospitalisation :

Nous avons de retours de patients et de médecins qui ont des difficultés à trouver des kinés libéraux pour des prises en charges pour les patients qui sont évacués des SSR et de différents services hospitaliers suite à la mobilisation des ressources pour les patients atteints du Covid-19.

Nous proposons que les réseaux de kinésithérapie respiratoire en s'appuyant sur leur maillage territorial opérationnel assurent la mise en relation des patients nécessitant une prise en charge urgente et les kinésithérapeutes proches de leur domicile et en mesure d'assurer leur prise en charge. Ce dispositif s'adresse uniquement aux patients dont la prise en charge ne peut absolument pas être reportée et pour lesquels l'auto-rééducation est impossible.

Suivi à domicile des patients infectés :

Nous avons pris connaissance du protocole de la DGOS concernant le suivi à domicile par les IDE des patients infectés. Les kinésithérapeutes disposent des compétences pour effectuer également ce suivi et se portent volontaires pour réaliser ce suivi en coopération avec les médecins généralistes et les infirmières. **Devant l'immensité de la tâche qui nous attend il est pertinent d'intégrer les kinésithérapeutes à la gestion du suivi à domicile des patients infectés.**

Une fois encore, l'expérience des réseaux de kinésithérapie respiratoire dans le cadre de la permanence des soins permet de proposer un maillage territorial de professionnels formés pour évaluer, informer, pratiquer de l'éducation thérapeutique et si besoin dispenser des soins adaptés à l'état du patient.

Renfort des services hospitaliers :

Débordement des services de réanimation :

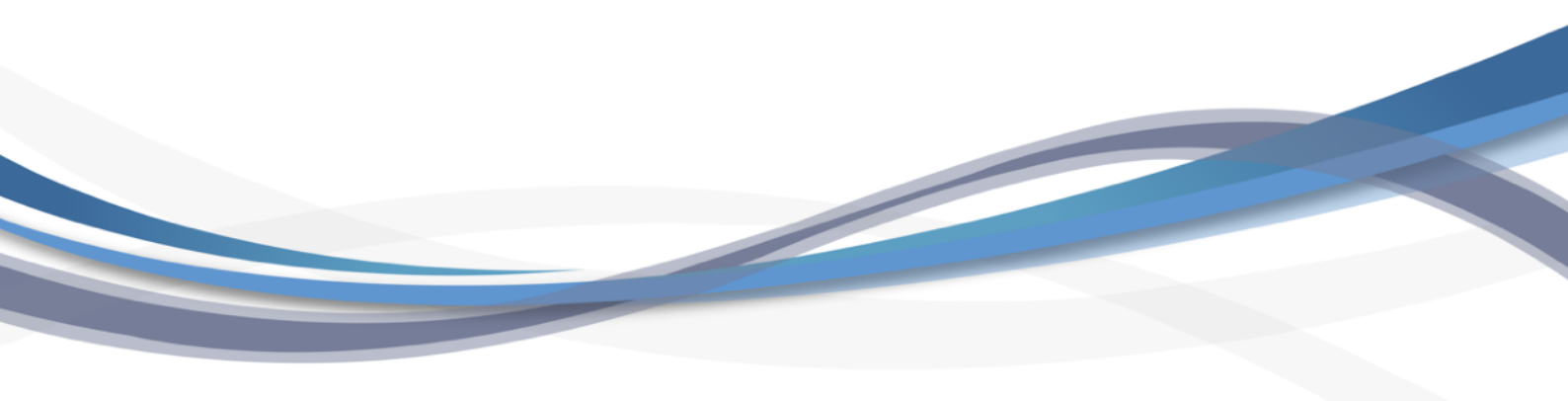
Nous avons été contactés par le CHU de Nice Pasteur qui met en place une équipe de kinésithérapeutes compétents en kinésithérapie respiratoire de réanimation pour intervenir dans les services de réanimation dédiés à la prise en charge des patients atteints du Covid-19. Ils manquent de kinésithérapeutes formés à ces techniques. Nous sommes en train de diffuser ces appels en direction des kinésithérapeutes.

Si vous êtes formé en Kinésithérapie respiratoire, et encore plus si vous êtes formé en kinésithérapie de réanimation contactez votre URPS qui a peut-être connaissance de besoins de ce type dans votre région.

Evaluation des besoins en kinésithérapeutes formés aux techniques de kinésithérapie de réanimation et formations en urgence de kinésithérapeutes aux techniques de kinésithérapie de réanimation :

Nous pensons que les URPS pourraient contacter les Etablissement de Soins de première, deuxième et troisième ligne afin d'évaluer leurs besoins actuels et futurs en kinésithérapeutes formés aux techniques de réanimation.

En parallèle les URPS pourraient identifier sur leur territoire les kinésithérapeutes formés à ces techniques et, si nécessaire, tenter de trouver des formateurs pour former en urgence suffisamment de kinésithérapeutes pour leur permettre d'intervenir auprès des patients admis en réanimation.



Réserve sanitaire :

Nous invitons les kinésithérapeutes qui souhaitent se rendre utiles à rejoindre la réserve sanitaire.


<https://www.gouvernement.fr/risques/la-reserve-sanitaire>

(1) <https://www.sciencetimes.com/articles/25040/20200316/coronavirus-survivors-may-have-reduced-lung-function-hong-kong-doctors-say.htm>

(2) <https://nypost.com/2020/03/13/coronavirus-survivors-may-suffer-from-reduced-lung-function/>

(3) <https://www.scmp.com/news/hong-kong/health-environment/article/3074988/coronavirus-some-recovered-patients-may-have>

(4) <https://www.msn.com/en-gb/health/medical/coronavirus-some-recovered-patients-may-have-reduced-lung-function-doctors-find/ar-BB119g92>

 06.61.84.44.47

 www.alize-kine.org

 contact@alize-kine.org

521, avenue de la libération Les mandarines
bâtiment A1 06700 Saint Laurent du Var